

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 12 h 30, le 28 août 2008.

Sont présents :

- M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2008

Résolution n° E-2008-55

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2008.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Rendez-vous régionaux – Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

Résolution n° E-2008-56

D'accepter le projet de convention de partenariat entre la Communauté urbaine de Lyon, celle de Bordeaux et les Communautés métropolitaines de Québec (CMQ) et Montréal (CMM).

De former une délégation de la CMQ en vue de la rencontre du 7 et 8 octobre prochain à Montréal dans le cadre du projet de coopération Rendez-vous régionaux, composée du président, M. Régis Labeaume, de la vice-présidente du comité exécutif, M^{me} Danielle Roy Marinelli, des autres membres du comité exécutif : M^{me} Anne Ladouceur, M. François Picard et M. Michel Giroux et d'un représentant de chacune des commissions de la CMQ à être désigné par chacune de ces commissions.

D'autoriser le déplacement des membres de la délégation au Rendez-vous régionaux et autoriser à cette fin une dépense de 7 000 \$.

Référence : Mémoire du 20 août 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-207
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Semaine des transports collectifs et actifs 2008

Résolution n° E-2008-57

D'accorder une aide financière de 20 000 \$ en appui à la 17^e édition de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se déroulera du 21 au 28 septembre 2008, sous réserve d'un virement de crédits par le conseil de la CMQ.

D'informer l'organisme Accès transports viables que la contribution de la CMQ doit être comprise comme la contribution monétaire des villes de Lévis et de Québec et de leur société de transport en commun respectivement à cet événement et que, par conséquent, elles n'ont pas à être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle.

D'autoriser le président M. Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier M^e Pierre Rousseau et en cas d'absence ou d'empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif M^{me} Danielle Roy Marinelli et le directeur général M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

De recommander au conseil l'autorisation d'effectuer un virement de crédits de 20 000 \$ à même le surplus accumulé pour octroyer l'aide financière prévue.

Référence : Mémoire du 14 août 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-201, sujet au virement de crédits
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) – Représentation politique

Résolution n° E-2008-58

De désigner M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, à titre de représentant de la CMQ pour siéger sur le Comité d'orientation de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Référence : Mémoire du 21 août 2008
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Aide financière à ZIP

Résolution n° E-2008-59

D'accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches à titre de commandite de l'événement «Fête du Saint-Laurent» qui aura lieu le 12 septembre 2008.

Référence : Mémoire du 20 août 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-202
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Projet d'entente entre l'Université Laval et la CMQ

Résolution n° E-2008-60

D'accepter le principe d'une entente entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la Faculté d'aménagement et d'architecture de l'Université Laval, plus particulièrement son Centre de recherche en aménagement et développement du territoire (CRAD).

D'assujettir la conclusion d'une telle entente à plus d'information sur son contenu et sur les ressources requises.

Référence : Mémoire du 21 août 2008
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Avis sur un RCI de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° E-2008-61

D'émettre l'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions sur le règlement (RCI) n° 131.1 de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

- qu'en l'absence d'études ou d'avis de professionnels permettant de confirmer que le RCI est adéquat quant aux objectifs de la santé publique, la CMQ ne peut pas se prononcer sur le bien-fondé des mesures applicables à la protection des prises d'eau potable;
- que l'exemption accordée à la zone riveraine du fleuve Saint-Laurent serait contraire aux orientations gouvernementales en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et par voie de conséquence, à celles qui devraient être appliquées dans le cadre du schéma de la CMQ.

De faire rapport au bordereau d'information du conseil à sa prochaine séance de l'avis émis par le comité exécutif.

Référence : Mémoire du 18 août 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Île d'Orléans – Portes ouvertes

Résolution n° E-2008-62

D'accorder une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme Orléans, l'île ouverte pour la réalisation de la 4^e édition de l'événement *Orléans l'île ouverte* qui se tiendra les 16 et 17 août, 6 et 7 septembre et 4 et 5 octobre 2008.

Référence : Mémoire du 18 août 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-203
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Est discuté du sujet du lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels requis à la réalisation d'un mémorial du pont de Québec.

Location d'un photocopieur couleur

Résolution n° E-2008-63

D'accepter la location d'un photocopieur couleur Toshiba e-Studio 3530c avec les accessoires et les options requises par la CMQ, au montant de 95 \$ par mois pour 60 mois et un coût la copie pour le noir et blanc de 0,008 \$ et de 0,069 \$ pour la couleur, plus les taxes applicables, le tout selon les prix, conditions et garanties accordés par le fournisseur Toshiba à la Ville de Québec (Réf. : VQ-37972) et le paiement de la pénalité applicable pour mettre un terme au contrat en cours sur la location du photocopieur « noir et blanc ».

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 29 juillet 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-204
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Cotisation annuelle 2008 de la FQM et assises annuelles 2008

Résolution n° E-2008-64

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2008 et de payer en conséquence la cotisation annuelle réclamée au montant de 3 505,59 \$ plus taxes.

De désigner M. Michel Giroux pour représenter la CMQ aux assises annuelles 2008 de l'organisme du 25 au 27 septembre 2008 au Centre des congrès de Québec et de l'autoriser à encourir les frais afférents à sa participation.

Référence : Mémoire du 11 août 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-205
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2008-65

De prendre acte du bordereau d'information en date du 28 août 2008 contenant les documents suivants :

- a) Note du 13 juin 2008 de M. André Bouillon sur une demande d'avis de la CPTAQ concernant une demande d'exclusion à la zone agricole portant le n° 353106. La demande concerne une portion de territoire de 0,23 hectare correspondant à une mince bande de terrain localisée le long de la route Montolieu.
- b) Note du 7 juillet 2008 de M. André Bouillon sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement R.A.V.Q. - 360 de l'Agglomération de Québec modifiant le règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. en agrandissant une aire d'affectation «urbaine» à même une affectation «espace vert» à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière.
- c) Lettre du 8 juillet 2008 à la Commission mixte internationale (CMI) transmettant le mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec sur le projet de Plan 2007 de régularisation des volumes et débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. (Réf. : Résolution C-2008-43)

- d) Lettre de remerciement du 25 juillet 2008 adressée à la CMQ par Les amis de la vallée du Saint-Laurent pour la contribution financière de 2 500 \$ à l'événement : « *Semaine de la navigation et de la relève maritime* ».
- e) Note du 20 août 2008 de M. André Bouillon sur une demande d'avis de la CPTAQ concernant une demande d'exclusion à la zone agricole de la Ville de Québec pour autoriser l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales.
- f) Note du 18 août 2008 de M. Serge Duclos adressée aux membres du comité exécutif relative au dossier *Porte continentale et Corridor de commerce*.

Référence : Bordereau d'information du 28 août 2008
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2008-66

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 mai 2008 au montant de 154 205,50 \$, plus 51 188,34 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 mai 2008.

Le bordereau fait également état des chèques émis au montant de 155 065,10 \$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2008, plus 54 891,71 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 30 juin 2008.

Référence : Bordereau de dépenses du 6 août 2008
Certificat du
Trésorier : CT-2008-206
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

SECRETÁIRE